



# Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34

Courriel : [mairie.susville@orange.fr](mailto:mairie.susville@orange.fr)

## Procès-verbal

### Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2021

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Marijane GEISSLER, Lucie BALMET, Michel PLEUCHOT, Michel MARTOIA, Nathalie COLONEL, Frédéric MAUGIRON, Elodie JODAR, Sandrine BOSCARO, PICAVEZ Dominique, Fabrice FEUILLASSIER, Patrick GUIGNIER

Excusé : André VIALLET (procuration à Emile BUCH)

-----

Avant de commencer le Conseil municipal, Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Madame Christelle PREUX, conseillère municipale, décédée en décembre. Il rappelle son sourire, son énergie et son engagement complet pour la commune.

Monsieur le Maire accueille Monsieur Fabrice FEUILLASSIER, nouveau conseiller municipal, suite au décès de Madame PREUX.

➤ ***Point sur le travail des commissions :***

- Commission jeunesse, sport, vie associative :

MPT : Travail en cours sur le renouvellement de la convention de DSP avec la MPT. Un projet a été soumis à la relecture des membres du bureau de l'association. Dans l'attente de la finalisation de la nouvelle convention, un avenant a été signé pour prolonger la convention de DSP.

Subventions 2021 : Un courrier a été adressé aux associations afin qu'elles fassent parvenir leurs dossiers de demandes de subventions avant le vote du budget 2021.

Conseil des jeunes : les jeunes qui s'étaient manifestés au printemps 2020 n'ont pas réitéré leur intérêt. Aucune candidature depuis la publication du Susvill'info indiquant la possibilité de candidater. Un travail pourra être lancé avec l'école mais la situation sanitaire n'est pas des plus propices au développement de ce projet.

- Commission Information et communication :

Madame Valérie CHALLON reprend la vice-présidence de la commission information qui était assurée par Madame PREUX.

Un Susvill'info est en préparation.

Un devis a été reçu pour la création d'un site internet. Une demande de rdv avec le prestataire a été faite pour qu'il explique son devis.

- Commission logement :

1 logement/2 a été attribué au-dessus de l'école MINGARELLI.

Les travaux d'électricité dans le logement au-dessus de l'ancienne école de Nantizon seront terminés fin février.

- CCAS :

La distribution des colis de Noël s'est très bien passée. Les habitants ont été ravis.

IL est rappelé que les colis sont distribués aux + de 70 ans INSCRITS sur les listes électorales.

Un don des colis qui restaient a été fait à l'association « Beurre Epinard ».

- Commission école :

Il est rappelé que les effectifs scolaires sur Susville restent constants (110 enfants en 2019 et 112 en 2020) et que le regroupement des deux groupes scolaires n'a pas fait « fuir » de familles vers les institutions privées, contrairement à une rumeur diffusée sur la commune.

Les premières prévisions pour la rentrée 2021 sont estimées à 107 élèves. La décision de l'Education nationale concernant la suppression d'une classe se fera fin février. A suivre.

La visite des locaux par les élus, qu'ils fassent partis de liste majoritaire ou de la liste d'opposition, pourra être programmé de façon commune lorsque la situation sanitaire le permettra. Il est rappelé que les locaux sont de propriété et de compétence communales.

L'analyse du radar pédagogique installé en amont de l'école dans le sens Pierre-Châtel/La Mure fait apparaître des vitesses de circulation effrayantes. Une réflexion est engagée avec le Département de l'Isère pour l'aménagement de la route départementale.

Le panneau de signalisation « crayons écoles » sera installé avant la rentrée de février.

- Commission Santé :

Des réflexions ont été menées avec le CCAS pour recenser les personnes de + de 75 ans pouvant bénéficier des vaccins et pour proposer une aide éventuellement sur les inscriptions. Projet avorté puisque ce sont les médecins traitants qui gèrent les inscriptions.

Madame BALMET indique que le futur « club seniors » aura un rôle important en sortie de pandémie pour recréer du lien social au sein de notre commune.

- Commission urbanisme :

Un avis du RTM a été reçu sur le dossier du terrassement à l'ancienne école du Psychagnard. Une permanence d'un architecte conseil va être mise en place à la CCM.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que la délibération n° 12 inscrite à l'ordre du jour « *convention d'occupation du domaine public « Centre socio-culturel et sportif Georges Maugiron » avec l'association Maison Pour Tous* » est reportée, les échanges avec l'association n'étant pas terminés.

**Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les délibérations suivantes :**

**D 01 01022021 – Révision des loyers de l'appartement communal situé au-dessus de la Mairie, 20 impasse du Stade**

Suite au départ du précédent locataire, il est validé la révision du loyer + charges de l'appartement n°1, 20 impasse du stade, 2 pièces, 2<sup>ème</sup> étage de la façon suivante, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 :

Loyer :	220.00 €
Tarif fourniture chaleur :	70.00 €
Taxe ordures ménagères :	09.04 €
Soit un total de :	299.04 €

**D 02 01022021 - Révision des loyers des logements communaux au 1<sup>er</sup> avril 2021 (indice IRL du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020)**

La révision des loyers selon l'indice de référence des loyers INSEE (Indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021), est validée pour une augmentation de 0.20% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Cette révision est appliquée aux loyers des logements n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 11.

**D 03 01022021 - Révision du tarif de location des garages communaux au 1<sup>er</sup> avril 2021**

Il est appliqué l'augmentation de 0.20 % de l'Indice de Révision des Loyers (IRL de référence 4<sup>ème</sup> trimestre 2020), au tarif mensuel des garages communaux, qui est donc fixé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 à 27.18 €.

**D 04 01022021 – Conventions d'alpage et de pâturage sur parcelles communales soumises à la gestion de l'ONF**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions tripartites suivantes :  
1° à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour 9 saisons, soit jusqu'au 31 décembre 2028, au tarif de location de 24.50 € HT/ha/an :

- Avec CURT Laurent, parcelle C2 n°321 (forestière n°9)
- Avec MASNADA Yohan, parcelles C 35, 36, 37 partie (forestière n°30)

2° à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour 3 saisons, soit jusqu'au 31 décembre 2023 au tarif de 46.62 € HT/ha/an :

- Avec VITTONNE Michel, parcelle AB 172 (forestière n°13)

**D 05 01022021 - Réitération par acte notarié des conventions de servitudes avec ENEDIS, parcelle cadastrée AI n° 88 – Autorisation donnée au Maire de signer.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conventions signées entre la société ENEDIS et la Commune de Susville en date du 16 juillet 2019 sur la parcelle AI 88 pour constituer des servitudes de passage. Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

**D 06 01022021 – Désignation d'une nouvelle conseillère communautaire en remplacement de Madame Christelle PREUX à la Communauté de Communes de la Matheysine**

Suite au décès de Madame Christelle PREUX, Madame Lucie BALMET est désignée conseillère communautaire auprès de la Communauté de Commune de la Matheysine.

**D 07 01022021 - Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.**

L'article L 1612-1 du CGCT, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le budget primitif 2021 étant voté en mars afin de connaître les éléments financiers de l'Etat, le Conseil municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

<b>Budget</b>	<b>Chapitres (dépenses)</b>	<b>Désignation</b>	<b>Rappel budget 2020</b>	<b>Montant autorisé (max 25 %)</b>
Principal	21	Immobilisations corporelles (matériel et outillage : matériels divers)	22 258.55 €	<b>5 564.64 €</b>
	23	Immobilisations en cours	926 151.00 €	<b>231 537.75 €</b>

**D 08 01022021 - Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère (CDG 38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales – offre de titres restaurant pour le personnel territorial**

Le conseil municipal charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**D 09 01022021 - Maintien du complément de rémunération en cas d'indisponibilité physique des agents**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 février 1993 budgétisant à compter du 1er janvier 1993 un complément de rémunération mensualisé correspondant à un complément de rémunération acquis collectivement avant la loi n° 1984-53 du 26 janvier 1984.

Cette délibération ne précise pas les conditions de maintien de ce complément de rémunération en cas d'indisponibilité physique des agents. D'autres textes de référence sur lesquels ces conditions auraient pu être indiquées n'ont pas été retrouvés par les services municipaux.

En effet, en l'absence de précisions dans les textes ou dans une délibération, le régime indemnitaire ne doit pas être versé en cas d'indisponibilité physique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Susville a toujours maintenu le complément de rémunération aux agents en cas d'indisponibilité physique. Il regrette que les textes de

référence qui étaient appliqués pour les agents communaux ne puissent être retrouvés et propose de régulariser la situation.

Le Conseil municipal, décide, en s'appuyant sur les dispositions du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire, de maintenir les primes et indemnités, dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- congés annuels
- congés de maladie ordinaire
- congés pour accident de service ou maladie professionnelle
- congé de maternité, paternité et d'adoption

**D 10 01022021 – Avenant à la convention de participation financière aux dépenses de fonctionnement pour les enfants scolarisés à La Mure en « CLIS » sur la période de septembre à décembre 2019**

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de participation financière aux frais de scolarité et charges des écoles communales de la commune de La Mure pour l'enfant susvisé étant scolarisé en CLIS sur la période susmentionnée et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au bon règlement de la somme de 405.26 € à la commune de La Mure au titre de la participation aux frais engagée pour les enfants scolarisés en CLIS à la Mure pour la période de septembre à décembre 2019.

**D 11 01022021 – Attribution d'un nom à l'aile « nord » de l'ancienne école de Nantizon**

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil municipal de donner un nouveau nom aux deux salles les plus au nord de l'ancienne école de Nantizon qui ont vocation à accueillir désormais diverses réunions ou activités.

Plusieurs propositions ont été reçues. Le nom de Claire CHARLES, cité à de nombreuses reprises a fédéré de nombreuses adhésions.

L'accord de ses héritiers ayant été donné, le Conseil municipal nomme l'aile « nord » de l'ancienne école de Nantizon, « espace Claire CHARLES ».

**Questions/informations diverses :**

- Projet Age et Vie / Concession avec IA : Cession des terrains communaux à Isère Aménagement a été signée le 18 décembre 2020. PUV en cours d'élaboration entre IA et Age et Vie.
- Ligne de trésorerie : le dossier de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne est en cours à hauteur de 200 000 euros.
- Point budgétaire : les comptes administratifs sont en préparation. Les comptes de gestion de la Trésorerie n'ont pas encore été reçus. Une commission finances pour présenter les CA de la commune et de l'eau est fixée au jeudi 18 février à 16h00. Les budgets 2021 sont en préparation.
- Via Maticena : le projet de « via Maticena », voie vélo, a été validée par le Département de l'Isère. Elle passera côté ouest de la route départementale n° 529 depuis La Mure puis traversera au niveau du Villaret pour rejoindre le long de la Jonche au niveau du terroir.
- Info déneigement : la lame a été tordue et le déneigement a été perturbé pendant quelques temps. Une nouvelle étrave a été commandée (14 000 € TTC – une aide du

Département va être apportée au titre de la conférence territoriale). De nouveau, des remerciements au personnel communal qui s'emploie pour assurer le déneigement de la commune.

- Contribution annuelle au SDIS : un nouveau courrier a été adressé au SDIS contestant les modalités de calcul de la contribution de la commune qui se base sur une population de 1468 habitants (un premier courrier avait été envoyé en 2019). En attente de la réponse pour mandater la contribution 2021.
- Photovoltaïque : le bilan 2020 du « Susville 1 » fait apparaître une production de 6 851 965 kWh. Une réunion est à caler pour que les équipes de GEG en charge de l'exploitation du parc viennent présenter ce bilan.

### **Question orales :**

- Fixation des dates de commissions : Madame BOSCARO évoque la dernière commission urbanisme où le jour et l'heure décidée en commun lors de la première réunion n'ont pas été respectés.

Monsieur PICAVEZ s'en excuse et évoque une réunion « en urgence » pour respecter les délais d'instruction des dossiers. A part cette situation exceptionnelle, les réunions de la commission urba sont bien fixées le lundi matin.

- Organisation de la cantine scolaire : Madame BOSCARO demande des explications l'organisation de la cantine scolaire car des parents lui ont fait part de plaintes.

Madame JODAR indique que pour répondre aux exigences de la situation sanitaire et au protocole de l'Education nationale, l'organisation de la cantine, depuis le 2 novembre 2020 se fait en 3 services :

- de 11h25-30 à 12h00/12h05 max pour les petits (1er service)
- deuxième service de 12h00-05 à 12h35-40
- 3ème service de 12h40 à 13h10-15.

Chaque enfant a donc au minimum 30 minutes pour manger. Ce qui est sans doute trop rapide et n'est peut-être pas suffisant mais ce système permet d'assurer le non-brassage des effectifs comme prévu dans le protocole sanitaire de l'Education Nationale. Cette situation est bien exceptionnelle et en lien avec la situation sanitaire actuelle. La commune a fait le choix de mettre en place ces 3 services pour permettre à TOUS les enfants, sans distinction ni restriction, d'être accueilli en cantine. Les agents communaux se démenent pour que tout se passe pour le mieux pour tous les enfants.

Si les parents le souhaitent, un système de critères de sélection peut être envisagé pour réduire le nombre d'enfants accueilli par jour (52 repas le vendredi 05/02). Ces critères devront toutefois être édictés dans le respect des règles à appliquer dans le cadre du protocole sanitaire avec le risque de créer plus d'insatisfaction que le système actuel (2 retours officiels de parents en mairie à ce jour).